

Estimez les produits, tentez de remporter la vitrine !

Règlement de jeu se déroulant du 24 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus.

« La vitrine anniversaire » - Saturn Esch Belval

Préambule :

La société Saturn Esch Belval Plaza – 7 avenue du rock n roll – L-4361 ESCH SUR ALZETTE, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat au magasin Saturn Esch Belval Plaza.

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure à l'exception du personnels des sociétés organisatrices et des membres de leur famille, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit. Ainsi que toutes personnes qui dans la cadre de l'organisation auraient eu connaissance de la grille tarifaire, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE 1 - Présentation – Durée – Déroulement

Cette opération jeu est organisée **du 24 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus**, au magasin Saturn Esch Belval Plaza.

1.1 Principe de jeu pour les participants :

Pour participer à ce jeu, il suffit :

- ✓ De se rendre au magasin Saturn Esch Belval du 24 octobre au 5 novembre 2016 inclus pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 10h à 20h et le samedi de 10h à 19h)
- ✓ Utiliser la borne iPad mis à disposition en magasin indiquant ses noms, prénoms, adresse, code postal, ville et toutes les autres informations demandées.
- ✓ Répondre aux questions : « A combien estimez-vous la vitrine ? » « D'après vous combien de personnes ont participé au jeu la vitrine anniversaire ? » valider votre participation avant le 5 novembre 2016 à 20h.
- ✓ Le client ayant estimé au plus juste le tarif global de la vitrine en gagne son intégralité.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). La validation d'inscription par la même personne, entraînera l'annulation de toutes les inscriptions enregistrées.

Aucun envoi par e-mail, aucune participation Facebook n'est acceptée. Tous fichiers de participation incomplètement ou inexactly rempli (sauf champs facultatifs), illisible ou raturé sera éliminé.

1.2 Tirage au sort :

La personne ayant répondu le plus proche au montant tarifaire de l'estimation de la vitrine remporte celle-ci. En cas d'égalité question estimative de la vitrine, une deuxième question sur nombre de participants est mise en place, la personne ayant répondu au plus proche du bon nombre de participants remporte la vitrine. En cas d'égalité sur les deux questions, nommées ci-dessus, un tirage au sort sera effectué afin de départager les candidats ex-aequo. Les noms des participants seront récupérés sur papier et placé dans une urne pour pratiquer le tirage au sort.

Si l'un des lots était indisponible, la société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

Le gagnant sera informé par téléphone et e-mail dans la semaine suivant la fin de l'action. Une remise officielle des lots à laquelle le gagnant devra se présenter sera faite au magasin Saturn Esch Belval.

ARTICLE 2- Information gagnant

Les gagnants viendront retirer leur dotation dans un délai de 15 jours environ à compter de la date d'annonce du gagnant. L'adresse de retrait du lot s'effectuera au magasin Saturn Esch Belval plaza. La société Saturn Esch Belval informera le gagnant sur les possibilités de livraison à domicile, il faudra à ce moment définir une date de livraison.

Au-delà du 30 novembre 2016 si le gagnant ne s'est pas manifesté pour profiter de son lot, le dit lot sera attribué à la seconde estimation la plus proche, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive du lot. Si le lot ne pouvait être attribué, la société organisatrice se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble.

Aucun remboursement de produit ne sera possible.

ARTICLE 3 - Données personnels

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation. Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales. Seule la société organisatrice sera destinataire des informations.

ARTICLE 4 - Règlement de jeu

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement à l'accueil du magasin Saturn Esch Belval Plaza 7 avenue du Rock N Roll L-4361 Esch sur Alzette.

ARTICLE 5 - Responsabilité

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot. La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent. Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 6 - Garantie des lots

Il ne sera pas possible d'échanger la dotation mise en jeu contre des espèces ou toute autre forme de dotation.

Le gagnant qui renoncerait à son lot ne pourrait en aucun cas, pour aucun motif que ce soit, prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 7 - Valeur des lots

Compte tenu des mouvements de prix, le montant des lots a été fixé à la date du 20.10.2016. C'est ce montant qui sert de référence au montant final à estimer par le client pour gagner la vitrine.

La liste a été déposée en annexe de ce règlement en l'étude de Maître Calvo et Schaal 65 Rue d'Eich, 1026 Luxembourg. Cette annexe ne sera pas communiquée à notre clientèle avant la fin de l'action le samedi 5 novembre après 19h.

ARTICLE 8 - Dépôt de règlement

Le présent règlement a été déposé en l'étude de Maître Calvo et Schaal 65 Rue d'Eich, 1026 Luxembourg.

ARTICLE 9 - Partenariat avec l'Essentiel

Un partenariat a été établi avec l'Essentiel afin de donner des indices à nos clients et aux lecteurs de l'Essentiel sur les prix exacts de certains produits de la vitrine. En ce sens, certains prix seront glissés directement dans le contenu rédactionnel de l'Essentiel et pourront donc être réutilisés par les participants afin d'être le plus précis possible dans l'estimation de la vitrine.

Les indices paraîtront entre le 24/10/2016 et le 04/11/2016 dans le journal papier de L'essentiel.